

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 08 Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

FID : 040-214003105-20241017-DELIB24_047_1-DE

Vu, le Maire



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :

2 octobre 2024

Date d'affichage :

2 octobre 2024

Objet

N° 24.10.08 – 047

Modification tableau des effectifs
– Création d'emplois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Pascal SCHWINDOWSKY, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Aurélie BERNEDE, Dominique PERRON, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Serge VIAROUGE donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Isabelle MAINPIN donne procuration à Michel CASTETS – Aurélie BERNEDE donne procuration à Florence CATUS – Jihane THELU donne procuration à Sébastien FAISSOLLE – Rose-Marie BEGUERIE donne procuration à Hélène GUIRLE – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements réalisés au sein des services de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ***De SUPPRIMER***

- 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste à temps non complet (17/35ème) relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

- ***de CREER*** :

- 2 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} novembre 2024
- 1 poste à temps non complet (17.5/35ème) relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et correspondant au grade d'adjoint du patrimoine, à compter du 1^{er} novembre 2024

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 08 Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20241017-DELIB24_047_1-DE



Feuillet n°
Vu, le Maire

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

Madame le Maire est chargée de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 17.10.24

Madame le Maire,

REPUBLIQUE
FRANCAISE

40140

Soustons, le 11 octobre 2024,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

40140